

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00847

Numéro SIREN : 432 272 904

Nom ou dénomination : FIBA - HAUT RHIN

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt 1565

FIBA – HAUT-RHIN

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
9, croisée des Lys
68300 SAINT-LOUIS
432 272 904 RCS Mulhouse
SIRET 432 272 904 00017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 10 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société FIBA à 67300 SCHILTIGHEIM - 7 avenue de l'Europe, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Hervé WENTZINGER préside la séance en sa qualité de représentant de GROUPE FIBA SA, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un prêt d'action
- Remplacement du directeur général démissionnaire ;
- Nomination d'un nouveau directeur général ;
- Limitation de pouvoirs des Directeurs généraux ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux statuts, d'autoriser le prêt d'une action appartenant à la société FIBA SAS au profit de la société SAGC SAS dont le siège est situé 8 Rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 801 862 830, représentée par son Président, Monsieur Olivier DEL ROSSO, laquelle société est agréée en qualité de nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission Monsieur Olivier DEL ROSSO de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur général, à compter de ce jour et pour une durée égale à celle du Président :

La société SAGC SAS dont le siège est situé 8 Rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 801 862 830, représentée par son Président, Monsieur Olivier DEL ROSSO.

Monsieur Olivier DEL ROSSO déclare pour la société SAGC SAS accepter les fonctions de Directeur général qui viennent d'être confiées à la société SAGC SAS.

Il affirme que la société SAGC SAS n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La société SAGC, représentée par Monsieur Olivier DEL ROSSO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

Toutefois, elle ne pourra sans autorisation préalable du Président contracter au nom de la société des engagements hors actes de gestion ordinaire. Notamment, elle ne pourra :

- procéder à l'embauche et licenciement de salariés ;
- contracter des emprunts ;
- effectuer des achats et ventes d'immeubles ;
- constituer des hypothèques ou nantissements ;
- participer à la formation de sociétés et effectuer tout apport à des sociétés constituées ou à constituer ou prendre des intérêts dans les sociétés ayant ou non le même objet social ;
- constituer un établissement secondaire ou une succursale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général spécialement dédié à l'expertise-comptable avec compétence exclusive sur le bureau de ALTKIRCH, à compter de ce jour et pour une durée égale à celle du Président :

Madame Lucille YVARS, épouse RIETSCH, née le 13 mai 1983 à MULHOUSE, de nationalité française, demeurant 15 Rue de la Chapelle, 68510 KAPPELEN.

Madame Lucille YVARS, déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération en qualité de Directeur Général sera déterminée ultérieurement. Son contrat de travail est expressément confirmé.

D'autre part, Madame Lucille YVARS exercera sa fonction dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

engagements hors actes de gestion ordinaire. Notamment, elle ne pourra :

- procéder à l'embauche et licenciement de salariés ;
- contracter des emprunts ;
- effectuer des achats et ventes d'immeubles ;
- constituer des hypothèques ou nantissements ;
- participer à la formation de sociétés et effectuer tout apport à des sociétés constituées ou à constituer ou prendre des intérêts dans les sociétés ayant ou non le même objet social ;
- constituer un établissement secondaire ou une succursale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Hervé WENTZINGER
Président de séance



SAGC SAS

Représentée par son Président
Monsieur Olivier DEL ROSSO

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Madame Lucille YVARS

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

